

## DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/AO/2024/ST

## REHABILITATION DU CENTRE VACANCIER DE L'ONCF A **SAIDIA**

SUPRATOURS TRAVEL

Local A5, Gore de Rabet Agdet, Agdet-Rabat T6H(212) 95 57 68 62 97/ 95 97 77 85 09 Fax: (212) 93 57 77 79 14 Site web: www.supratoutstravel.com

## **SOMMAIRE**

**SECTION I** 

AVIS D'APPEL D'OFFRES

**SECTION II** 

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**SECTION III** 

PRESCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

**SECTION IV** 

**OBJET ET DESCRIPTION DES PRESCRIPTIONS** 

SECTION V

**BORDEREAUX DES PRIX** 

**SECTION VI** 

**ANNEXES** 

#### SECTION I: AVIS D'APPEL D'OFFRES Nº 02/AO/2024/ST

Le 19 Mars 2024 à 10h, il sera procédé, au siège de SUPRATOURS TRAVEL sis à Local A5, Gare de Rabat- Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, concernant la réalisation des travaux ci-après :

#### > REHABILITATION DU CENTRE VACANCIER DE L'ONCF A SAIDIA

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé du site de SUPRATOURS TRAVEL.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 600 000,00 DH/TTC

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 39.000,00 DH

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis, au siège de SUPRATOURS TRAVEL (Achats) contre récépissé au plus tard le 19 Mars 2024 à 10h.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse susvisée.

La présentation des dossiers des concurrents et les pièces justificatives à fournir, doivent être conformes aux dispositions du règlement de la consultation contenue dans le dossier d'appel d'offres.

SUPRATOURS TRAVEL
Local A5, Gare de Rabat Agdal, Agdal-Rabat
Tél: (212) 05 97 58 62 97/ 05 37 77 85 09
Fax: (212) 05 97 77 79 14
Site web: www.supratourstravel.com

#### SECTION II: REGLEMENT DE LA CONSULTATION

#### ARTICLE 1 - COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- •Le règlement de la consultation
- •Un exemplaire du cahier des charges
- •Les bordereaux des prix et les détails estimatifs
- •Le modèle de l'acte d'engagement
- •Le modèle de déclaration sur l'honneur
- •Le modèle de la déclaration d'intégrité ;
- •Le modèle de la caution

#### **ARTICLE 2 - CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS**

Seules peuvent participer au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales qui:

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement;
- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires auprès de cet organisme;
- d) Justifient du certificat d'immatriculation au registre du commerce.

Ne sont pas admises à participer au présent Appel d'Offres :

- a) Les personnes en liquidation judiciaire;
- **b**) Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.

## ARTICLE 3 - JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES

Chaque Concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique.

#### 3-1. LE DOSSIER ADMINISTRATIF COMPREND:

a) Une déclaration sur l'honneur qui doit indiquer les nom, prénom, qualité et domicile du Concurrent et s'il agit au nom d'une société, la raison sociale, la forme juridique de la Société, le capital social, l'adresse du siège social, la qualité en laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés.

Cette déclaration sur l'honneur doit contenir également l'engagement du Concurrent à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans les cahiers des prescriptions spéciales, par une police d'assurance, les risques découlant de son activité professionnelle.

En outre, la déclaration sur l'honneur doit mentionner l'engagement du Concurrent, s'il envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché, et s'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues à l'article 2 ci avant :

SUPRATOURS TRAVEL

SUPRATOURS TRAVEL

- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du prestataire;
- c) Une attestation délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le prestataire est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement, qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le Concurrent est imposé;
- d) Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le prestataire est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.
- 2. L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;

## 3.2. LE DOSSIER TECHNIQUE COMPREND:

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécuté ou à l'exécution desquelles il a participé;
- b) Il est joint à cette note, ; Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art pour des travaux de même nature de même importance et de même degré de difficulté que celles objet du présent appel d'offres réalisées durant les cinq (5) dernières années. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant, les délais et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation ;

Chaque concurrent est tenu de fournir Trois (3) attestations de référence au minimum, d'un montant supérieur ou égal 1 000 000,00 DH TTC

- c) Le CPS dûment paraphé, complété par le cachet du concurrent, et portant de façon apparente sur la dernière page la mention " Lu et approuvé " ;
- d) Le Planning et la Méthodologie de réalisation des travaux ;
- e) Tableau des marques et références du matériel proposé (Tableau en Annexe N°5 joint au présent dossier AOO)

### ARTICLE 4 - CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter, outre les dossiers administratifs et technique susvisés, une offre financière .

#### L'OFFRE FINANCIERE COMPREND:

a) L'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres conformément aux conditions prévues aux Cahiers des Charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi suivant le modèle joint en annexe.

Cet acte dûment rempli est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché et lorsqu'il est souscrit par un groupement, il doit être signé par chacun des membres du groupement;

b) Le bordereaux des prix.

Le montant de l'acte d'engagement doit être écrit en chiffres et en toutes lettres.

Lorsqu'un même prix est indiqué en chiffres et en lettres et qu'il existe une discordance entre ces deux modes d'expression, le prix indiqué en toutes lettres fait foi.

En cas de discordance entre les indications de prix de ces différents documents, ceux libellés en toutes lettres du bordereau des prix ou de la décomposition, le cas échéant, sont tenus pour bons pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

### ARTICLE 5 - PRESENTATION DES DOSSIERS DES PRESTATAIRES

Les offres devront obligatoirement être présentées suivant les conditions ci-après :

#### Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- •Le nom et l'adresse du concurrent ;
- •L'objet du Cahier des Charges et le numéro de l'Appel d'Offres ;
- •La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis;
- •L'avertissement que "le pli ne doit être ouvert que par le Président de la Commission d'Appel d'Offres lors de la séance d'examen des offres".

Ce pli contient deux enveloppes:

- a) La première enveloppe : comprend le dossier administratif et le dossier technique. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "Dossier Administratif et technique".
- b) La deuxième enveloppe : comprend l'offre financière du prestataire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "Offre Financière".

#### ARTICLE 6 - DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par la circulaire de consultation.

Les plis sont, aux choix des prestataires :

- Soit déposés, contre récépissé au siège de SUPRATOURS TRAVEL sis à Local A5, Gare de Rabat- Agdal, (Achats) ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au siège précité;

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

## ARTICLE 7 - ECLAIRCISSEMENTS OU RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR SUPRATOURS TRAVEL

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par SUPRATOURS TRAVEL à un prestataire à la demande de ce dernier, sera communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres prestataires ayant été consultés et ce par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécopie confirmée.

SUPRATOURS TRAVEL tecal A5, Gare de Rebat Agdal, Agdal-Rabat Tel:(212) 05 37 68 62 97/ 05 37 77 88 09 Fax: (212) 05 37 77 79 14

## ARTICLE 8 : CRITERES D'APPRECIATION DES CAPACITES TECHNIQUES DES CONCURRENT

Il sera pris en considération par la commission d'appel d'offres pour la vérification des capacités techniques de chaque soumissionnaire, l'expérience de ce dernier dans les prestations de même nature, de même envergure et de même degré de difficulté.

## ARTICLE 9: CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS

Après l'admissibilité des concurrents en vertu de l'article ci-avant, il sera procédé à l'évaluation financière

Seules les offres des soumissionnaires admises sur le plan administratif, seront étudiées financièrement.

#### Evaluation financière

La commission arrête la liste définitive des concurrents acceptés, puis elle procède à l'ouverture des offres financières desdits concurrents.

L'évaluation sur le plan financier se fera sur la base du coût de l'offre.

#### ARTICLE 10 - VALIDITE DES OFFRES

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de 75 jours à compter à la date d'ouverture des plis sans faculté de révocation de la part du concurrent.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

#### ARTICLE 11- REPORT DE LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis. La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier sa demande de report.

Si le maître d'ouvrage reconnaît le bien-fondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage, fait l'objet d'un avis rectificatif.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quelque soit le concurrent qui le demande.

#### ARTICLE 12 - OFFRES EXCESSIVES OU ANORMALEMENT BASSES

#### Offres excessives:

L'offre la plus avantageuse est excessive lorsqu'elle est supérieure de plus de vingt pour cent (20%) par rapport à l'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage. Lorsqu'une offre est jugée excessive, elle est écartée par la commission d'appel d'offres.

SUPRATOURS TRAVEL Local A5, Gare de Rabet Agdal, Agdal-Rabet Tén(212) 05 37 68 62 97/ 05 37 77 85 09
Fax: (212) 05 37 77 79 14
Site web: www.supratourstravel.com

#### Offres anormalement basses:

L'offre la plus avantageuse est considérée anormalement basse lorsqu'elle est inférieure de plus de trentecinq pourcent (35%) par rapport à l'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage. Lorsqu'une offre est jugée anormalement basse, la commission d'appel d'offres demande par écrit au concurrent concerné les précisions qu'elle juge opportunes.

Après avoir vérifié les justifications fournies par le concurrent, la commission est fondée à accepter ou à rejeter ladite offre.

#### **ARTICLE 13 - CAUTIONNEMENT PROVISOIRE**

Le montant du cautionnement provisoire est indiqué au niveau de l'avis d'appel d'offres.

L'acte de cautionnement provisoire est à inclure dans l'enveloppe contenant le dossier administratif.

Le cautionnement provisoire sera libéré à la notification du marché contre remise du cautionnement définitif.

En cas de groupement, le cautionnement provisoire peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :

- a) Au nom collectif du groupement;
- b) Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;
- c) En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les cas prévus aux b) et c) ci-dessus, le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu doit préciser qu'il est délivré dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis à SUPRATOURS TRAVEL abstraction faite du membre défaillant.

Le cautionnement provisoire restera acquis à SUPRATOURS TRAVEL dans les cas suivants :

- a) Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de sa validité;
- b) Si un membre d'un groupement se désiste pendant la période de validité de son offre ;
- c) Si la déclaration sur l'honneur du soumissionnaire s'avère inexacte, par la production de faux renseignements ou pièces falsifiées ou autres ;
- d) Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse ne produit pas, dans le délai prescrit, les pièces du dossier administratif;
- e) Si le soumissionnaire n'accepte pas les corrections à porter à l'acte d'engagement;
- f)Si le soumissionnaire modifie son offre financière;
- g) Si l'attributaire se désiste pendant le délai de validité de son offre ;

#### **ARTICLE 14-GROUPEMENTS**

Les concurrents peuvent, de leur propre initiative, constituer des groupements pour présenter une offre unique. Le groupement peut être soit conjoint soit solidaire.

Le maître d'ouvrage ne peut limiter la participation aux marchés qu'il lance, exclusivement, aux groupements ni exiger la forme du groupement.

#### A. - Groupement conjoint:

Le groupement est dit "conjoint" lorsque chacun des membres du groupement, s'engage à exécuter une ou plusieurs parties distinctes tant en définition qu'en rémunération des prestations objet du marché.

L'un des membres du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du maître d'ouvrage.

SUPRATOURS TRAVEL

Ce mandataire est également solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage pour l'exécution du marché.

Chaque membre du groupement conjoint, y compris le mandataire, doit justifier individuellement les capacités juridiques, techniques et financières requises pour la réalisation des prestations pour lesquelles il s'engage.

Le groupement conjoint doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et précise la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s'engage à réaliser.

### **B** - Groupement solidaire:

Le groupement est dit "solidaire" lorsque tous ses membres s'engagent solidairement vis-à-vis du maître d'ouvrage pour la réalisation de la totalité du marché.

L'un des membres du groupement désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire représente l'ensemble des membres vis-à-vis du maître d'ouvrage et coordonne l'exécution des prestations par tous les membres du groupement.

Le groupement solidaire doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser, étant précisé que cet acte d'engagement peut, le cas échéant, indiquer les prestations que chacun des membres s'engage à réaliser dans le cadre dudit marché.

Les membres du groupement solidaire, y compris le mandataire, doivent justifier individuellement les capacités juridiques exigées.

Les capacités financières et techniques du groupement solidaire sont jugées sur la base d'une mise en commun des moyens humains, techniques et financiers de l'ensemble de ses membres pour satisfaire de manière complémentaire et cumulative les exigences fixées à cet effet dans le cadre de la procédure de passation de marché.

Les membres du groupement doivent produire individuellement des attestations de réalisation de prestations similaires.

## C - Dispositions communes aux groupements conjoint et solidaire :

Le cahier des prescriptions spéciales, l'offre financière et le cas échéant l'offre technique présentés par un groupement sont signés soit par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

Un même concurrent ne peut présenter plus d'une offre dans le cadre d'une même procédure de passation des marchés que ce soit en agissant à titre individuel ou en tant que membre d'un groupement.

Chaque groupement doit présenter, parmi les pièces du dossier administratif, une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

En cas de groupement, le cautionnement provisoire et le cautionnement définitif peuvent être souscrits sous l'une des formes suivantes :

Au nom collectif du groupement;

Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;

En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les cas prévus aux b) et c) ci-dessus, le récépissé du cautionnement provisoire et définitif ou

l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu doivent préciser qu'ils sont délivrés dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis au maître d'ouvrage abstraction faite du membre défaillant.

### **ARTICLE 14 – ATTRIBUTION DU MARCHE**

L'attribution au titre du présent Appel d'Offres se fera globalement.

SUPRATOURS TRAVEL se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel d'offres.

Le Directeur Général &

ALI EL KARRAM

#### **SECTION III: PRESCRIPTIONS ADMINISTRATIVES**

#### ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

Le Marché a pour objet la réalisation des travaux de réhabilitation du centre vacancier de l'ONCF à Saidia

#### ARTICLE 2 – DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE

Le Marché sera considéré comme valable et définitif à compter de la date de notification de son approbation à l'Attributaire par Ordre de Service.

Toutefois, l'entrée en vigueur du Marché est subordonnée à la notification au Titulaire par SUPRATOURS TRAVEL, l'Ordre de Service prescrivant le commencement de son exécution

#### ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHE

La durée du marché est fixée entre SUPRATOURS TRAVEL et le Prestataire à **60 jours** à compter de la date de commencement de l'exécution des travaux

#### **ARTICLE 4- ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des travaux décrites dans le présent cahier des charges, le prestataire doit préciser dans son offre l'adresse où elle compte élire domicile.

A défaut par le prestataire retenu d'avoir rempli cette obligation et celles qui lui sont imposées par le règlement de la consultation, toutes les notifications qui lui sont rapportées seront valablement faites à l'adresse indiquée dans son offre.

Au cas où les lettres adressées au prestataire retenu à l'adresse susvisée seraient retournées à SUPRATOURS TRAVEL avec la mention « non réclamée », ces lettres seraient considérées comme étant parvenues à leur destination et portées à la connaissance du prestataire retenu.

#### **ARTICLE 5 - RESILIATION DU MARCHE**

L'autorité d'approbation du marché est l'autorité habilitée à prononcer sa résiliation, le cas échéant.

Dans le cas où pour une cause quelconque, le Prestataire, viendrait à manquer à l'une de ses obligations mise à sa charge au titre du présent marché, SUPRATOURS TRAVEL aura la faculté, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, de résilier le marché à l'expiration du délai fixé par cette mise en demeure sans préjudice du droit de SUPRATOURS TRAVEL à lui réclamer des dommages - intérêts s'il y a lieu. Il reste entendu que dans le cadre de cette résiliation, le Prestataire ne peut prétendre à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

Par ailleurs, à l'expiration du présent marché ou en cas de sa résiliation, le Prestataire prendra en charge tout le personnel mis à la disposition de SUPRATOURS TRAVEL par ses soins dans le cadre de l'exécution des prestations objet du présent marché de façon à ce qu'aucun membre de ce personnel ne puisse prétendre à aucun lien de quelque nature que ce soit avec SUPRATOURS TRAVEL.

#### **ARTICLE 6 - REGLEMENT DES CONTESTATIONS - LITIGES**

Tous litiges ou différends pouvant survenir entre les parties quant à l'interprétation ou l'exécution du marché et qui ne pourront être réglés à l'amiable dans un délai de trente jours après le commencement des SUPRATOURS TRAVEL

négociations du règlement à l'amiable, seront soumis à la juridiction marocaine compétente de la ville de Rabat.

#### **ARTICLE 7 - DROIT D'ENREGISTREMENT**

Les marchés sont assujettis d'office à la formalité d'enregistrement à la charge du prestataire.

## **ARTICLE 8- QUALITE DES TRAVAUX:**

Les travaux de Réhabilitation du Centre de Vacances de l'ONCF à Saidia, devront être exécutés avec des matériaux de qualité supérieure, dans les règles de l'art et conformément aux spécifications techniques et normes en vigueur.

#### ARTICLE 9- RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

Le prestataire doit répondre des faits et fautes de son personnel ayant entraîné un préjudice quelconque à SUPRATOURS TRAVEL et aux personnels et partenaires de celle-ci.

En cas de vol, ou détérioration du matériel, le Prestataire sera tenu de dédommager SUPRATOURS TRAVEL dans la limite de la valeur vénale de la marchandise ou matériel volé ou du matériel détérioré.

#### ARTICLE 10- ASSURANCE CONTRE LES RISQUES

SUPRATOURS TRAVEL dégage toute responsabilité contre les risques découlant de l'activité du Prestataire qui doit être couvert par une police d'assurance à responsabilité civile.

Le Prestataire s'engage à couvrir l'ensemble du personnel mis à la disposition de SUPRATOURS TRAVEL contre les risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles. Il s'engage également à contracter une police d'assurance couvrant les risques de sa responsabilité civile à l'occasion de l'accomplissement des tâches objet du présent marché, tant à l'égard de SUPRATOURS TRAVEL qu'à l'égard des tiers, et ce pour tous dommages causés par son personnel ou par lui-même.

A toute réquisition de SUPRATOURS TRAVEL, le prestataire devra produire copie des polices d'assurance ainsi que les quittances justifiant le paiement des primes correspondantes, sous peine de résiliation immédiate du marché.

#### ARTICLE 11- OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE EN MATIERES SOCIALE ET FISCALE

Le prestataire contracte des obligations sur les plans social et fiscal.

Il s'engage à payer ses employés et à respecter toutes les réglementations en matière sociale qui lui incombent en vertu de l'exécution du marché notamment l'affiliation de ses employés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et l'acquittement des cotisations dues.

Le prestataire s'engage également à faire face à l'exécution de toutes ses obligations fiscales dont il peut ou pourra être redevable.

#### ARTICLE 12 – RECEPTION PROVISOIRE

Les opérations préalables à la réception provisoire seront effectuées en présence du titulaire, du représentant de SUPRATOURS TRAVEL en cas de non-réception, le représentant de SUPRATOURS TRAVEL donnera des instructions précises et détaillées au titulaire pour effectuer les réparations nécessaires dans un délai fixé en fonction de la nature des travaux.

Un procès-verbal de réception provisoire sera établi et signé contradictoirement après achèvement des rectifications nécessaires. Cette réception provisoire sera consignée dans un procès-verbal (PV) dont la date d'effet marquera le début du calcul de la période de garantie.

#### **ARTICLE 13 – RECEPTION DEFINITIVE**

À l'expiration du délai de garantie fixé à un (1) an pour l'ensemble des travaux, la réception définitive sera prononcée.

#### **ARTICLE 14 – DELAI DE GARANTIE :**

Le délai de garantie est fixé à UN (01) an à compter de la date de la réception provisoire. Pendant cette période, le titulaire devra effectuer les rectifications demandées en cas de malfaçons ou d'insuffisances constatées, et remédier à toutes les défectuosités, à l'exception de celles résultant de l'usure normale, d'un usage abusif ou de dommages causés par des tiers. Aucun paiement supplémentaire ne sera effectué pour ces travaux supplémentaires.

#### ARTICLE 15 -RETENUE DE GARANTIE

La retenue de garantie est fixée à SEPT POUR CENT (7%) du montant du marché (toutes taxes comprises). Elle est remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La caution personnelle et solidaire qui en tient lieu peut être constituée par tranches successives d'un montant égal à la valeur de la retenue de garantie de chaque situation de paiement.

Si rien ne s'y oppose par ailleurs, le paiement de la retenue de garantie est effectué ou bien la caution qui le remplace est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par SUPRATOURS TRAVEL, dans les trois (3) mois qui suivent la date à laquelle la réception définitive est prononcée.

#### ARTICLE 16 - PENALITES POUR RETARD

En cas de retard dans l'exécution des travaux par la faute du titulaire, une pénalité de 0.08% (du montant global du marché sera appliquée par jour de retard constaté par rapport au délai fixé.

Cette pénalité ne diminue en rien la responsabilité du titulaire et sera appliquée sans préavis ni mise en demeure.

En cas d'arrêt des travaux objet du présent marché ou de gêne d'un autre chantier causés par le titulaire, SUPRATOURS TRAVEL prendra les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution des travaux après une mise en demeure par lettre recommandée de l'autorité compétente.

SUPRATOURS TRAVEL pourra notamment faire réaliser les travaux en retard par une autre entreprise et retenir directement les dépenses supplémentaires du titulaire sur les sommes qui lui sont dues.

#### ARTICLE 17- CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3 %) du Montant TTC du Marché.

Si le Titulaire ne constitue pas le cautionnement définitif dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la notification de l'approbation du Marché, le montant correspondant est prélevé sur la première situation de règlement et sur les suivantes en cas d'insuffisance.

L'acte de cautionnement définitif doit être délivré par une banque marocaine agréée et ne doit en aucun cas porter de date limite de validité. Le Titulaire veille à ce que l'acte de cautionnement demeure valide pendant tant que le Marché restera en vigueur.

SUPRATOURS TRAVEL

Le cautionnement définitif sera restitué dans un délai maximum de trois (3) mois suivant la date de la Réception Définitive.

#### ARTICLE 18– REVISION DES PRIX

Les Prix du Marché sont fermes et non révisables.

#### **ARTICLE 19- CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le paiement des travaux objet du présent marché, sera effectué à l'échéance normale en vigueur à SUPRATOURS TRAVEL, soit 90 jours fin de mois de l'exécution des travaux objet du marché.

Les factures, établies par le Prestataire, devront faire apparaître obligatoirement :

- Le numéro du marché;
- Le prix hors TVA;
- Le taux de la TVA;
- Le numéro et lieu d'immatriculation du Registre de Commerce ;
- Le numéro de la Taxe Professionnelle,
- Le numéro de l'Identifiant Fiscal;
- Le numéro du compte bancaire ;
- Le numéro de la CNSS;
- Le numéro de l'identifiant commun de l'entreprise (ICE) ;
- Le numéro de l'identifiant commun de SUPRATOURS TRAVEL (ICE).

Les factures devront être établies en cinq exemplaires Originaux et libellée au nom de :

SUPRATOURS TRAVEL S.A. Gare Rabat Agdal Local A5 Rabat

SUPRATOURS TRAVEL

Local A5, Gara de Rabat Agdal, Agdal-Rabra Tés:(212) 05 37 68 62 97/ 05 37 77 85 09 Fax: (212) 05 37 77 79 14 Site web: www.supratourstravel.com

## **SECTION IV: PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

#### REHABILITATION DU CENTRE VACANCIER DE L'ONCF A SAIDIA

# A: GROS ŒUVRE-REVETEMENT-MENUISERIE-PEINTURE GENERALITES

Les démolitions seront exécutées conformément aux directives du maître d'œuvre.

Les précautions nécessaires seront prises pour la protection des personnes et des matériels et pour assurer la stabilité des ouvrages non démolis.

Il sera procédé à un arrosage des démolitions afin d'éviter les poussières et de maintenir le chantier en état de propreté.

Avant la dépose ou la démolition des ouvrages, il sera procédé contradictoirement à l'inventaire des menuiseries, marbres, sanitaires, installations électriques ou de plomberie, après dépose, soignée, les matériels seront transportés et stockés aux endroits désignés par le maître d'œuvre.

Les déposes seront exécutées avec soins. Tout article endommagé ou détérioré suite à négligence, manque de soins ou faute de l'Entreprise sera facturé à celle-ci. L'Entreprise doit procéder à ses frais aux réparations nécessaires pour remettre en état l'ouvrage incriminé.

Les cadres de menuiseries bois seront préalablement écharpés.

Les prix comprennent l'évacuation des gravois aux décharges publiques, les matériaux récupérés restant la propriété du Maître d'ouvrage

#### GROS ŒUVRE

#### 1. Démolition de cloisons ≤0,25 m d'épaisseur :

Travaux à régler y compris toutes sujétions prévues aux généralités, au <u>Mètre Carré</u> au <u>Prix n° 1</u> du bordereau des prix.

#### 2. <u>Démolition de revêtement de sol de toutes natures :</u>

Travaux à régler y compris la démolition de receveur de douche, forme de pose et toutes sujétions prévues aux généralités, au <u>Mètre Carré</u> au <u>Prix n° 2</u> du bordereau des prix.

#### 3. Démolition de revêtement mural de toutes natures :

Travaux à régler y compris toutes sujétions prévues aux généralités, au <u>Mètre Carré</u> au <u>Prix n° 3</u> du bordereau des prix.

#### 4. Cloisons en briques creuses épaisseur 0,10 m.

Les cloisons d'épaisseur 0,10 m seront réalisées en briques creuses de 1er choix et montées à joints croisés. Elles seront hourdées au mortier dosé à 350 Kg de ciment CPJ 35.

Ouvrage à régler au Mètre Carré au Prix n° 4 du bordereau des prix.

#### 5. Enduit au mortier de ciment sur murs et plafonds intérieurs.

Enduit au mortier dosé à 350 Kg de ciment CPJ 35de 15 mm d'épaisseur réalisé en deux couches.

- Une dégrosse de 8 mm d'épaisseur avec parement rugueux.
- Un enduit de finition de 7mm d'épaisseur au mortier moyen gâché avec du sable finement tamisé et soigneusement taloché.

Ouvrage à régler au <u>Mètre Carré</u> développé, tous vides déduits et toutes sujétions décrites dans les généralités au <u>Prix n° 5</u> du bordereau des prix.

### 6. Curage et nettoyage des regards et buses.

Travaux comprennent:

• Curage et nettoyage du réseau d'assainissement existant constitué de buses de toutes natures

SUPRATOURS TRAVEL Local A5, Gare de Rebat Agdal, A6dal-Rabai Tél:(212) 05 37 68 62 27/05 37 /7 85 09 Fax: (212) 05 37 77 79 14 Site web: www.supratourstravel.com

- Tringlage des canalisations par l'emploi d'engins mécaniques de curage et nettoyage éventuel du réseau d'eau pluviale. Cette opération doit être poursuivie jusqu'au débouchage des conduites existantes et évacuation des détritus à la décharge publique compris toutes sujétions de chargement et de déchargement.
- Quelque soient les moyens à utiliser, l'Entrepreneur est tenu de mettre à la disposition du Maître d'ouvrage un réseau complètement nettoyé et curé.
- Les tampons des regards doivent être déposés et reposés soigneusement. Tout dégât sera à la charge de l'entreprise.
- Des essais de mise en eau du réseau seront effectués pour s'assurer que les eaux sont évacuées normalement. Travaux à régler au <u>Mètre Linéaire</u>, y compris toutes sujétions, au <u>Prix n° 6.1</u> du bordereau des prix.

#### ✓ Curage et nettoyage du regard

Travaux à régler à <u>l'Unité</u>, y compris toutes sujétions prévues sus dessus, au <u>Prix n° 6.2</u> du bordereau des prix.

#### 7. Etanchéité légère 1 feutre 36 S V.V HR

Cette étanchéité légère du type adhérent sera réalisée pour les salles d'eau par le complexe ci-dessous :

- ✓ Une chape lisse de dressage en mortier de ciment dosé à 350kg CPJ 35 épaisseur 15mm.
- ✓ 1 couche d'imprégnation à froid à séchage rapide en solution ou en émulsion bitumineuse sur toute la surface du support, la pose du revêtement ne s'effectuant qu'après séchage complet d'une couche soit 36 S V.V HR.
- ✓ Une chape lisse de protection en mortier de ciment dosé à 400kg CPJ35 épaisseur 15mm. Travaux à régler au <u>Mètre Carré</u>, toutes sujétions comprises, au <u>Prix n°7</u> du bordereau des prix

#### REVETEMENT

#### 8. Revêtement de sol en carreaux de grès cérame.

Travaux comprenant:

- Préparation des supports en procédant à un nettoyage à sec, balayage et brossage énergique pour débarrasser les dallages des matières non adhérentes, humidification des supports par jet d'eau à pression.
- Mise en œuvre d'une forme au mortier de ciment moyen dosé à 250kg de ciment CPJ.35, de 0,05m d'épaisseur moyenne parfaitement damée et dressée.
- Fourniture et pose à bain de mortier de ciment dosé à 600kg ou de ciment colle de 1<sup>er</sup> choix de carreaux en gré cérame de toutes dimensions multi-cérame, AFRICERAM ou équivalent, couleur et ton à faire approuver par le maître d'œuvre. Les joints seront garnis au mortier de ciment blanc teinté suivant la couleur des carreaux. Travaux à régler au <u>Mètre Carré</u>, vides déduits, y compris toutes les sujétions d'exécution suivant <u>le Prix n°8</u> du bordereau des prix.

#### 9. Plinthe droite en gré cérame.

Travaux comprenant la fourniture et pose de plinthe droite en gré cérame de mêmes spécifications que le tapis correspondant d'une hauteur de 10cm au plus. Couleur et ton au choix du Maître d'Œuvre.

Travaux à régler au <u>Mètre Linéaire</u>, y compris coupes, raccords, mortier de pose et toutes sujétions d'exécution suivant <u>le Prix n° 9</u> du bordereau des prix.

#### 10. Revêtements muraux en carreaux de grés cérame.

Il sera exécuté un revêtement mural en carreaux de grés cérame de 1er choix de toutes dimensions, couleur au choix du Maître d'œuvre, de type AFRICERAME, UNION CERAME ou de tout autre carreau ayant des caractéristiques au moins équivalentes.

Les carreaux seront posés à bain de mortier gras de ciment dosé à 600kg CPJ 35, les joints garnis au mortier de ciment blanc y compris toutes sujétions de coupe, de raccord, de fourniture de carreaux à bords arrondis, les angles vifs et rentrants.

Travaux à régler au Mètre Carré suivant le Prix n° 10 du bordereau des prix.

#### 11. Revêtement de bande au sol en marbre GRANIT de 30mm 1er choix

Fourniture et pose de marbre pour revêtement de seuil de sol en marbre GRANIT de 3 cm d'épaisseur de 20cm de largeur minimum, couleur et ton à définir par le maître d'ouvrage.

Y compris raccords, découpage, protection pendant toute la durée des travaux de chantier ainsi que toute sujétion de fourniture et pose.

Ouvrage payé au Mètre Carré suivant le Prix n°11 du bordereau des prix.

SUPRATOURS TRAVEL
Local A5, Gen 6e Robat Agdal, Agdal-Rabat
Tél:(212) 05 37 68 62 97/ 05 37 77 85 09
Fax: (212) 05 37 77 79 14
Site web: www.supratourstravel.com

#### 12. Coupe sur marbre existant pour encastrement de table cuisson

Travaux comprenant découpe soignée sur plaque de marbre existant de 2 cm d'épaisseur pour encastrement de table cuisson à plusieurs fours d'environ 56x50cm de dimensions (dimensions données à titre indicatif, à préciser selon la plaque à encastrer).

Toute dégradation de plaque existante par les soins de l'entrepreneur sera remplacée à sa charge.

Travaux à régler à <u>l'Unité de plaque de marbre découpée</u> y compris pose et ajustement de plaque cuisson jusqu'à encastrement parfait à l'aide de silicone et toutes sujétions d'exécution suivant <u>le Prix n°12</u> des bordereaux des prix.

## 13. Polissage du granito-poli existant.

Il sera procédé à un lessivage général suivi d'un polissage mécanique aux abrasifs de plus en plus fin (60, 200, 300) et terminé par un polissage au plomb (500).

Ouvrage à régler au Mètre Carré suivant le Prix n°13 du bordereau des prix.

#### **MENUISERIE**

#### 14. Remise en état de menuiserie en bois

Travaux comprenant:

- Dépose des ouvrants,
- Remplacement des parcloses et pièces de bois usées : ossature alvéolaire en lattes, contreplaqué okoumé, alaise en hêtre, chambranle et éventuellement scellement du cadre sur la maçonnerie,
- Remplacement de paumelles dégradées
- Reprise des enduits et peinture sur maçonnerie encadrant, ajustage de l'ouvrant jusqu'au bon fonctionnement,
- Repose de l'ouvrant.

Ouvrage à régler au Mètre Carré, y compris toutes sujétions suivant le Prix n° 14 du bordereau des prix

#### 15. Remise en état de menuiserie en aluminium

Travaux comprenant dépose des ouvrants, remplacement des éléments en tôle ou en profilés de toutes dimensions, dressage, coupe, assemblage, ajustage des ouvrants jusqu'au bon fonctionnement, repose des ouvrages.

Remplacement des guides, de rails détériorés, gâches d'ouverture, poignées d'ouverture et toutes sujétions jusqu'au bon fonctionnement de l'ouvrage

Ouvrage à régler au Mètre Carré, y compris toutes sujétions suivant le Prix n° 15 du bordereau des prix

#### 16. Remise en état et ajustage de volet roulant en aluminium

Remise en état des volets roulants en aluminium, travaux comprenant dépose des tabliers, graissage du mécanisme, vérification et remplacement des éléments dégradés (agrafes, lames, buttoirs, manivelle, glissière, pièces du mécanisme, engrenage, caisson, trappe de visite), repose, essais et toutes sujétions de fourniture jusqu'au bon fonctionnement.

Travaux à régler au Mètre Carré suivant le Prix n° 16 du bordereau des prix.

#### 17. Volets roulants en aluminium

Fourniture et pose de volet roulant en profilé d'aluminium thermolaqué série 213 MASSAI de PROFIL SYSTEMES ou équivalent, avec manivelle, glissières, arbre, jambe de force, couple conique, ressort et toutes pièces et accessoires nécessaires à la bonne réalisation de l'ouvrage.

Le mécanisme du volet comprendra :

• Un arbre tubulaire constitué d'un tube Galvanisé de diamètre 62mm, console, couple conique, supports en acier galvanisé ainsi que toutes pièces nécessaires.

L'encadrement du volet roulant sera réalisé en profilé d'aluminium identique à celui des menuiseries.

La porte de visite sera réalisée en panneaux de particules bois stratifiées type STRATIDECOR de 12mm d'épaisseur couleur au choix du maître d'ouvrage.

Ouvrage à régler au <u>Mètre Carré</u>, y compris dépose du volet existant et toutes sujétions suivant <u>le Prix n° 17</u> du bordereau des prix.

SUPRATOURS TRAVEL Local A5, Care de Rebet Agdal, Agdal-Rabat Ten(212) 05-7 68 62 97 05 37 77 85 09 Fax: (212) 06-37 77 79 14

Site web: www.supratourstravel.com

## 18. <u>Fourniture et pose de serrure de sûreté à canon avec ensemble de deux béquilles solidaires aux entrées toutes dimensions y/c dépose de l'existant (menuiserie en bois)</u>

Fourniture et pose de serrure de sûreté avec canon, ensemble de béquilles de marque VACHETTE, BRICARD ou équivalent, 3 clés en acier, dépose de l'ancienne serrure et toutes sujétions de pose et réglage de porte.

Ouvrage à régler à <u>l'Unité</u>, y compris toutes sujétions suivant <u>le Prix n° 18</u> du bordereau des prix.

## 19. Fourniture et pose de serrure à bec de cane avec ensemble de deux béquilles solidaires aux entrées toutes dimensions y/c dépose de l'existant (menuiserie en bois)

Fourniture et pose de serrure à condamnation à bec de cane demi-tour de marque VACHETTE ou BRICARD ou équivalent, y compris dépose de l'ancienne serrure et toutes sujétions de fixation et pose.

Ouvrage à régler à l'Unité, y compris toutes sujétions suivant le Prix n° 19 du bordereau des prix

# 20. <u>Fourniture et pose de serrure à condamnation complète pour porte de SDB ou WC (menuiserie en bois)</u>

Fourniture et pose de serrure à condamnation demi-tour de marque VACHETTE ou BRICARD ou équivalent, y compris dépose de l'ancienne serrure et toutes sujétions de fixation et pose.

Ouvrage à régler à l'Unité, y compris toutes sujétions suivant le Prix n° 20 du bordereau des prix

## 21. <u>Fourniture et pose de serrure à condamnation complète pour porte placard (menuiserie en bois)</u>

Fourniture et pose de serrure pour placard en bois de marque VACHETTE, BRICARD ou équivalent, à peine dormant y compris clés en acier et toutes sujétions de pose et fixation.

Ouvrage à régler à <u>l'Unité</u>, y compris toutes sujétions suivant <u>le Prix n° 21</u> du bordereau des prix

#### 22. Fourniture et pose ou remplacement de paumelle pour porte en bois

Fourniture et pose ou remplacement de paumelle pour porte bois à bague laiton, marque BRICARD ou équivalent.

Ouvrage à régler à <u>l'Unité</u>, y compris toutes sujétions suivant <u>le Prix n° 22</u> du bordereau des prix

## 23. <u>Fourniture et pose de meuble de rangement en hauteur en bois stratidecor et porte MDF de</u> 19mm d'épaisseur

Fourniture et pose de meuble de rangement en hauteur pour cuisine à réaliser comme suit :

- ✓ Caisson en bois stratidecor 19mm de 90 cm de hauteur et 35cm de profondeur à fixer au-dessus de table de travail de cuisine
- ✓ Fourniture et pose de deux étagères au minimum à l'intérieur du meuble.
- ✓ Porte de meuble en MDF 19mm avec poignées de tirage pour portes ouvrant à la française et paumelles adaptées
- ✓ Réservation sous caisson pour hotte (à fournir et poser par d'autres soins).

Ouvrage à régler au <u>Mètre linéaire de meuble fourni et posé</u>, y compris toutes sujétions suivant <u>le Prix n° 23</u> du bordereau des prix

#### **PEINTURE**

Les produits de peinture et dérivés à utiliser doivent être conformes aux marques prescrits ci-après :

ASTRAL- ATLAS-COLORADO- PRODEC ou équivalent.

#### 24. Peinture vinylique sur murs et plafonds intérieurs en enduit de ciment

#### a) Travaux préparatoires :

- Grattage des anciennes peintures
- Brossage énergique à la brosse chiendent afin d'enlever toutes les parties non adhérentes ou pulvérulentes
- Egrenage au couteau
- Repiquage et rebouchage éventuels des fissures à l'enduit de ciment.

SUPRATOURS TRAVEL

#### b) <u>Travaux de peinture :</u>

- Application à la brosse ou au rouleau d'une première couche de peinture diluée à 5% d'eau.
- Ratissage général au couteau à l'enduit en deux couches croisées.
- Ponçage de l'enduit avec du papier de verre suivi d'un époussetage.
- Application de deux couches de peinture vinylique pure non diluées et jusqu'à couverture parfaite du support.
- L'application de la 2ème couche ne peut avoir lieu qu'après réception de la 1ère couche. Les deux couches doivent avoir un ton légèrement différent, la couleur de la couche de finition doit être conforme au choix de l'échantillon agrée par le Maître d'œuvre.

Travaux à régler au Mètre Carré au Prix n°24 du bordereau des prix.

#### 25. Peinture glycérophtalique mate sur murs et plafonds en enduit de ciment

#### a) Travaux préparatoires :

- Grattage des anciennes peintures
- Brossage énergique à la brosse chiendent afin d'enlever toutes les parties non adhérentes ou pulvérulentes
- Egrenage au couteau.
- Repiquage et rebouchage éventuels des fissures à l'enduit de ciment.

#### b) Travaux de peinture :

- Application à la brosse ou au rouleau d'une première couche d'impression
- Rebouchage à l'enduit
- Ponçage et époussetage.
- Ratissage général au couteau à l'enduit en deux couches croisées.
- Ponçage soigné et époussetage.
- Application de deux couches de peinture glycérophtalique mate pure non diluées à 24 heures d'intervalle minimum et jusqu'à couverture parfait du support.

Couleur au choix de maitre d'ouvrage.

Travaux à régler au Mètre Carré au Prix n°25 du bordereau des prix

#### 26. Peinture glycérophtalique laquée sur murs et plafonds en enduit de ciment

#### a) <u>Travaux préparatoires :</u>

- Grattage des anciennes peintures
- Brossage énergique à la brosse chiendent afin d'enlever toutes les parties non adhérentes ou pulvérulentes
- Egrenage au couteau
- Repiguage et rebouchage éventuels des fissures à l'enduit de ciment.

#### b) Travaux de peinture :

- Application à la brosse ou au rouleau d'une première couche d'impression
- Rebouchage à l'enduit
- Ponçage de l'enduit avec du papier de verre suivi d'un époussetage.
- Ratissage général au couteau à l'enduit en deux couches croisées.
- Ponçage soigné et époussetage.
- Application d'une couche de sous-couche glycérophtalique
- Application d'une couche d'émail glycérophtalique pure non diluées à 24 heures d'intervalle minimum et jusqu'à couverture parfaite du support.

Couleur au choix de maitre d'ouvrage.

Travaux à régler au Mètre Carré au Prix n°26 du bordereau des prix.

#### 27. Peinture glycérophtalique laquée sur menuiserie bois

#### a) Travaux préparatoires :

- Brûlage des nœuds résineux
- Ponçage et époussetage

• Isolation des pièces métalliques (têtes de clous, chevilles, ferrures, etc...) par application d'une couche de peinture antirouille

#### b) Travaux de peinture :

- Application d'une couche d'impression
- Après 24 heures, ratissage en 2 couches croisées à l'enduit
- Ponçage et époussetage.
- Après 24 heures d'intervalle minimum, deux couches d'émail glycérophtalique pur non dilué et jusqu'à couverture parfaite du support.

Couleur au choix de maitre d'ouvrage.

Travaux à régler au Mètre Carré au Prix n° 27 du bordereau des prix

#### 28. Peinture décorative type Khayal

Travaux préparatoires et de peinture doivent être impérativement réalisé suivant notice technique du fabricant : Travaux comprenant :

- Préparation des supports, qui doivent être sains et dépoussiérés à l'aide de matériel adéquat.
- Après préparation des fonds, application de la première couche khayal au rouleau
- Immédiatement après, créer le décor dessiné par le Maître de l'ouvrage à l'aide d'une taloche en Inox
- Après séchage en temps nécessaire, lisser avec la taloche Inox l'ensemble de la surface pour accentuer le contraste des teintes et obtenir un aspect brillant.

Travaux à régler au Mètre Carré au Prix n°28 du bordereau des prix.

#### **B- PLOMBERIE SANITAIRE**

La robinetterie et accessoires sanitaires doivent être de marque JACOB DELAFOND, SNR, GROE, ROCA, VITRA ou équivalent. La marque et la qualité des articles doivent être soumises à l'agrément du Maître d'œuvre avant la pose, faute de quoi, ils seront déposés aux frais de l'entrepreneur et immédiatement évacués.

## 29. Alimentation eau froide et chaude en conduites PPR DN16 à DN 32 y/c dépose de l'existant

Fourniture, pose et remplacement de la tuyauterie existante de tout type et tout diamètre avec des conduites en tube Polypropylène Random (PPR) PN 20 ou PN 25 de marque ARIETE, NIRON, COES, ou équivalent, diamètre 16 à 32 à encastrer dans mur ou sol existants pour alimentation des appareils sanitaires et points d'eau en eau froide et chaude.

Travaux comprenant fourniture et pose de pièces et colliers de raccordement tous diamètres (embout mâle et femelle, coudes, manchons, tés, réductions...), passage en encastré dans murs ou dans forme de pose du revêtement de sol, raccordements sur appareils sanitaires et toutes sujétions d'exécution.

Travaux y compris toutes sujétions de raccordements, reprise des malfaçons, fourniture et pose de pièces de raccords, mise sous pression, essais et toutes sujétions jusqu'au bon fonctionnement :

Travaux à régler au Mètre Linéaire au Prix n°29 du bordereau des prix.

#### 30. Robinet de lavabo ou de vasque

Fourniture et pose de robinet de lavabo indépendant y compris dépose de l'existant et toutes sujétions de pose et raccordements.

Travaux à régler à l'Unité au prix n° 30 du bordereau des prix

## 31. Robinet à bec orientable pour évier de cuisine

Fourniture et pose de robinet à bec orientable pour évier de cuisine y compris dépose de l'existant et toutes sujétions de pose et raccordements.

Travaux à régler à <u>l'Unité</u> au <u>prix n° 31</u> du bordereau des prix.

#### 32. Colonne de douche encastrée

Fourniture et pose de colonne de douche encastrée avec mitigeur, pomme de douche, flexible de marque JACOB DELAFOND, SNR, GROE, ROCA, VITRA ou équivalent et toutes sujétions de pose et raccordements. Travaux à régler à **l'Ensemble** au **prix** n° 32 du bordereau des prix.

#### 33. Mécanisme pour chasse basse.

Dépose du matériel défectueux (mécanisme existant, conduites), fourniture et pose de mécanisme complet pour chasse basse avec boule en PVC, y compris robinet flotteur incorporé, robinet d'équerre en cuivre chromé 3/8, joints de raccordement, conduite de décharge en PVC, conduite de raccordement en cuivre 10/12, pièces de raccord, y compris, essais et mise en service.

Travaux à régler à <u>l'Unité</u> au <u>prix n° 33</u> du bordereau des prix

#### 34. Abattant double pour WC à l'anglaise.

Fourniture et pose d'abattant double renforcé pour WC à l'anglaise y compris dépose de celui existant et toutes suiétions de pose.

Travaux à régler à <u>l'Unité</u> au <u>prix n°34</u> du bordereau des prix

#### 35. Siphon pour lavabo et évier de cuisine

Dépose de siphon existant, fourniture et pose de siphon en PVC à culot démontable y compris bande à grille chromée et toutes sujétions de pose.

Travaux à régler à l'Unité au prix n° 35 du bordereau des prix

### 36. Siphon caniveau de douche à l'italienne y/c raccordement à l'évacuation existante

Fourniture et pose de siphon caniveau de douche à l'italienne en inox y compris bande à grille chromée et toutes sujétions de pose et raccordement à l'évacuation.

Travaux à régler à <u>l'Unité</u> au <u>prix n° 36</u> du bordereau des prix.

#### 37. Douchette de toilette

Fourniture et pose ou remplacement de douchette de toilette avec flexible à bec et robinet de commande chromé y compris support pièces de raccordement et toutes sujétions.

Ouvrage payé à <u>l'Unité</u> au <u>prix n° 37</u> du bordereau des prix

#### 38. Porte-papier en inox

Fourniture et pose de porte-papier chromé 1er qualité de marque JACOB DELAFOND, SNR, GROE, ROCA, VITRA ou équivalent compris vis de fixation, dépose de l'existant et toutes sujétions de fourniture et pose. Ouvrage payé à <u>l'Unité</u> au <u>prix n° 38</u> du bordereau des prix

#### 39. Porte-serviettes en inox à 2 branches

Fourniture et pose de porte-serviettes à 2 branches chromé y compris vis de fixation JACOB DELAFOND, SNR, GROE, ROCA, VITRA ou équivalent, dépose de l'existant et toutes sujétions de fourniture et pose. Ouvrage payé à <u>l'Unité</u> au <u>prix n°39</u> du bordereau des prix

#### **C-ELECTRICITE**

Les interrupteurs, bouton poussoirs, et prises de courant seront de chez INGELEC, PHILIPS, LEGRAND ou équivalent.

Les travaux comprennent la dépose des interrupteurs et prises de courant existants, le remplacement des socles, la fourniture, pose et branchement de l'appareillage et la restitution de l'ensemble de l'appareillage déposé au représentant du maître d'œuvre sur chantier :

40. Remplacement d'interrupteur double allumage y compris raccordement sera réglé à <u>l'Unité</u> au <u>prix</u> n° 40 du bordereau des prix

SUPRATOURS TRAVEL
Loral / 1. 2000 de Babat Agdal, Agdal-Rabat
lat. (4.10 a 0.00 de 30.00 f. 05.37.77.85.09
Fax: (4.10) 05.37.77.79.14
Site web: www.supratourstravel.com

- **41.** Remplacement d'interrupteur simple allumage y compris raccordement sera réglé à <u>l'Unité</u> au <u>prix</u> <u>n° 41</u> du bordereau des prix
- **42.** Remplacement de bouton poussoir y compris raccordement sera réglé à <u>l'Unité</u> au <u>prix n° 42</u> du bordereau des prix
- **43.** Remplacement de prise de courant 2x16A+T y compris raccordement sera réglé à <u>l'Unité</u> au <u>prix</u> <u>n° 43</u> du bordereau des prix
- **44.** Remplacement de prise TV y compris raccordement sera réglé à <u>l'Unité</u> au <u>prix n° 44</u> du bordereau des prix

### 45. Fourniture et pose de panel rond led apparent 18w à 24w

Fourniture et pose de panel Led rond à ossature en aluminium de puissance 18 à 24W y compris dépose de l'existant et toutes sujétions de raccordements, réglé à <u>l'unité</u> au <u>prix</u> n° 45 du bordereau des prix.

#### 46. Applique lavabo

Fourniture et pose d'applique lavabo simple équipé de lampe linolite LED y compris la dépose soignée de l'applique existante, sera réglée à <u>l'Unité</u> y compris toutes sujétions de raccordement au <u>prix n° 46</u> du bordereau des prix.

#### 47. Hublot étanche

Fourniture et pose de hublot étanche rond en verre équipé d'une lampe LED y compris la dépose soignée du hublot existant sera réglé à <u>l'Unité</u> y compris toutes sujétions de raccordement au <u>prix n° 47</u> du bordereau des prix.



## **SECTION V: BORDEREAU DES PRIX**

N° des Prix	DESIGNATION DES PRESTATIONS	Unité de mesure	Quantité Totale	PU HT	Montant HT
	ROS ŒUVRE-REVETEMENT-MENUISERIE-	Incour o			
	TURE				
1	Démolition de cloisons ≤ 0,25 m d'épaisseur				
_	<u>Le Mètre Carré</u>	m²	50,00	20,00	1 000,00
2	Démolition de revêtement de sol de toutes natures y/c forme de pose				
	<u>Le Mètre Carré</u>	m²	400,00	40,00	16 000,00
3	Démolition de revêtement mural de toutes natures				
	Le Mètre Carré	m <sup>2</sup>	1 000,00	30,00	30 000,00
4	Cloisons en briques creuses épaisseur 0,10 m.				
	le Mètre Carré	m <sup>2</sup>	60,00	100,00	6 000,00
5	Enduit au mortier de ciment sur murs et plafonds intérieurs.				
	le Mètre Carré	m <sup>2</sup>	60,00	40,00	2 400,00
6	Curage et nettoyage :		,		
6.1	Curage et nettoyage des buses de tous diamètres				
	Le Mètre Linéaire	ml	400,00	50,00	20 000,00
6.2	Curage et nettoyage des regards de toutes dimensions			,	
	l'Unité	U	11	300,00	3 300,00
7	Etanchéité légère1 feutre 36 S V.V HR				
	Le Mètre Carré	m <sup>2</sup>	350,00	100,00	35 000,00
8	Revêtement de sol en carreaux de grès cérame de toutes				
	dimensions				
	<u>le Mètre Carré</u>	m <sup>2</sup>	350,00	220,00	77 000,00
9	Plinthe droite en gré cérame				
	Le Mètre Linéaire	ml	150,00	50,00	7 500,00
10	Revêtements muraux en carreaux de grés cérame de toutes				
	dimensions le Mètre Carré	m <sup>2</sup>	1 000,00	220,00	220 000,00
11	Revêtement de bande au sol en marbre GRANIT de 30mm 1er choix				
	le Mètre Carré	m <sup>2</sup>	15,00	1 500,00	22 500,00
12	Coupe sur marbre existant pour encastrement de table cuisson				
	<u>l'Unité</u>	U	69	400,00	27 600,00
13	Polissage du granito-poli existant	<u> </u>	···	1	
	<u>le Mètre Carré</u>	m²	300,00	50,00	15 000,00
14	Remise en état de menuiserie en bois (porte, placards)				
	Le Mètre Carré	m²	80,00	250,00	20 000,00
15	Remise en état de menuiserie en aluminium (porte, fenêtre)				
	Le Mètre Carré	m²	50,00	300,00	15 000,00
16	Remise en état de volets roulants en aluminium				

	Le Mètre Carré	m <sup>2</sup>	50,00	300,00	15 000,00
17	Fourniture et pose de volets roulants en aluminium				
	Le Mètre Carré	m <sup>2</sup>	50,00	1 000,00	50 000,00
18	Fourniture et pose de serrure de sûreté à canon avec ensemble de deux béquilles solidaires aux entrées toutes dimensions y/c dépose de l'existant (menuiserie en bois)				·
	l'Unité	U	69	300,00	20 700,00
19	Fourniture et pose de serrure à bec de cane avec ensemble de deux béquilles solidaires aux entrées toutes dimensions y/c dépose de l'existant (menuiserie en bois)				
	<u>l'Unité</u>	U	100	250,00	25 000,00
20	Fourniture et pose de serrure à condamnation complète pour porte de SDB ou WC (menuiserie en bois)	TT.	50	200.00	10,000,00
21	<u>l'Unité</u> Fourniture et pose de serrure à condamnation complète pour	U	50	200,00	10 000,00
<i>4</i> 1	porte placard (menuiserie en bois)				
	<u>l'Unité</u>	U	100	200,00	20 000,00
22	Fourniture et pose ou remplacement de paumelle pour porte en bois toutes dimensions				
	<u>l'Unité</u>	U	300	50,00	15 000,00
23	Fourniture et pose de meuble de rangement en hauteur en bois stratidecor et porte MDF de 19mm d'épaisseur				
	Le Mètre Linéaire	ml	50,00	2 000,00	100 000,00
24	Peinture vinylique sur murs et plafonds intérieurs en enduit de ciment		2 400 00	40.00	<0.000.00
	Le Mètre Carré	m <sup>2</sup>	3 400,00	20,00	68 000,00
25	Peinture glycérophtalique mate sur murs et plafonds en enduit de ciment				
	Le Mètre Carré	m <sup>2</sup>	700,00	23,00	16 100,00
26	Peinture glycérophtalique laquée sur murs et plafonds en enduit de ciment				
	Le Mètre Carré	m <sup>2</sup>	6 500,00	25,00	162 500,00
27	Peinture glycérophtalique laquée sur menuiseries bois				
	Le Mètre Carré	m²	2 000,00	30,00	60 000,00
28	Peinture décorative khayal				
· · · ·	Le Mètre Carré	m <sup>2</sup>	2 500,00	80,00	200 000,00
B : P	LOMBERIE SANITAIRE				*****
29	Alimentation en eau froide et chaude en conduites PPR DN 16 à DN 32 y/c dépose de l'existant				
	Le Mètre Linéaire	ml	700,00	60,00	42 000,00
30	Fourniture et pose de robinet de lavabo ou vasque				
	<u>l'Unité</u>	U	77	500,00	38 500,00
31	Fourniture et pose de robinet à bec orientable pour évier de cuisine				
	<u>l'Unité</u>	U	69	500,00	34 500,00
32	Fourniture et pose de colonne de douche encastrée avec mitigeur, pomme de douche, flexible et toutes sujétions de pose				
	l'Ensemble	E	77	2 500,00	192 500,00

33	Fourniture et pose de mécanisme de WC à chasse basse y/c dépose de l'existant				
	<u>l'Unité</u>	U	20	400,00	8 000,00
34	Fourniture et pose d'abattant double pour WC à l'anglaise y/c dépose de l'existant				
	<u>l'Unité</u>	U	20	100,00	2 000,00
35	Fourniture et pose siphon pour lavabo, évier de cuisine y/c dépose de l'existant				
	<u>l'Unité</u>	U	20	80,00	1 600,00
36	Fourniture et pose de siphon caniveau de douche à l'italienne y/c raccordement à l'évacuation existante				
	<u>l'Unité</u>	U	77	500,00	38 500,00
37	Fourniture et pose de douchette de toilette				
	<u>l'Unité</u>	U	77	300,00	23 100,00
38	Fourniture et pose de Porte-papier en inox				
	<u>l'Unité</u>	U	77	300,00	23 100,00
39	Fourniture et pose de Porte-serviettes en inox à 2 branches				
	<u>l'Unité</u>	U	113	350,00	39 550,00
C: E	LECTRICITE				
40	Remplacement d'interrupteur double allumage			ĺ	
	<u>l'Unité</u>	U	80	150,00	12 000,00
41	Remplacement d'interrupteur simple allumage				
	<u>l'Unité</u>	U	500	120,00	60 000,00
42	Remplacement de bouton poussoir				
	<u>l'Unité</u>	U	69	150,00	10 350,00
43	Remplacement de prise de courant				
	l'Unité	U	350	150,00	52 500,00
44	Remplacement de prise TV				
	l'Unité	U	77	120,00	9 240,00
45	Fourniture et pose de panel rond led apparent 18w à 24w			, <u>-</u>	
	l'Unité	U	530	250,00	132 500,00
46	Fourniture et pose d'applique lavabo				
	l'Unité	Ü	77	400,00	30 800,00
47	Fourniture et pose de hublot rond led apparent 18w à 24w				,
	l'Unité	U	75	400,00	30 000,00
Mon	tant Total HT	1 -			2 061 340,00
Majo	pration* ou Rabais* proposé par le soumissionnaire				
Tota	l HT y compris la majoration* ou le rabais* du soumissionn	aire			
Mon	tant TVA 20%				
Mon	tant total TTC (TVA comprise)				

Arré	êté le présent bordereau des prix à la somme de :

### **SECTION VI: ANNEXES**

#### **ANNEXE 1: ACTE D'ENGAGEMENT**

#### A - partie réservée à SUPRATOURS TRAVEL

Appel d'offres ouvert n°02/AO/2022/ST

## Objet: REHABILITATION DU CENTRE VACANCIER DE L'ONCF A SAIDIA

ı	3 - Partie réservée au concurrent
	a) Pour les personnes physiques Je (1) soussigné(prénom, nom et qualité)
	Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
	Adresse du domicile élu :
	Affilié à la CNSS sous le n°
	Inscrit au registre de commerce de
	ICE
	N° de patente
	b) Pour les personnes morales  Je soussigné
	Au capital de:
	Adresse du siège social de la société
	Affiliée à la CNSS sous le n°:
	Inscrite au registre de commerce de (Localité) sous le n°
	En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :
	• après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
	• après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :
	1) remets, revêtu (s) de ma signature (un bordereau de prix et un détail estimatif ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres;
	a) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix du bordereau des prix assorti du taux de majoration (ou rabais) que j'ai consenti et établi moi-même, lesquels font ressortir:

Taux de Majoration (ou Rabais) : .....(en lettres et en chiffres)

la Société) à ...... (localité) sous le n°...... (localité)

Fait à ...... Le ...... Le ........

(Signature et cachet du concurrent)

SUPRATOURS TRAVEL Local 64, Force to Belond Agdal, Agdal-Rabas TEGET 10, US of Colors 27, 95 37 77 85 09

Fax: (212, 65 37 77 79 14 Site web: www.supratourstravel.com

## ANNEXE 2: DECLARATION SUR L'HONNEUR

## Appel d'offres ouvert n°02/AO/2024/ST

## Objet: REHABILITATION DU CENTRE VACANCIER DE L'ONCF A SAIDIA

<u>A - Pour les personnes physiques :</u>
Je soussigné :
B- Pour les personnes morales
Je soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la Société).
Au capital de :
Adresse du Domicile élu :
<u>Déclare sur l'honneur :</u>
M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
• Que je remplis les conditions prévues par le présent règlement de consultation ;
• M'engager, sauf avis contraire du maitre d'ouvrage, si j'envisage recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur l'ensemble du marché.
M'engage et m'interdire à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché;
M'engage et m'interdire à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et lors des étapes de son exécution;
<ul> <li>Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et assumerais ma responsabilité en cas de faux ou d'usage de faux.</li> </ul>
Fait à Le Le

Signature et cachet du concurrent (2)

SUPRATOURS TRAVE!

Lord - de Folice Agdal, Agdal-Rei

Lord - 08 62 97/ 05 37 77 85 03

Cell (312) 05 37 77 79 14

Site web: www.supratourstravel.com

## ANNEXE 3: MODELE DE CAUTION

(à établir par la	banque)
de DH :	s (Banque)
	melle et solidaire en faveur de (STE)
-	
•••••	
•	RATOURS TRAVEL à concurrence de la somme de (en chiffres et en lettres)
Représentant le	montant du cautionnement provisoire ou définitif, auquel est assujettie ladite Société
en exécution à	des clauses de l'appel d'offres $N^\circ$ 02/AO/2024/ST du relatif
	nous nous engageons à régler à SUPRATOURS TRAVEL le montant de cette caution, soit en chiffres et en lettres)
	nande de sa part et sans que besoin soit de sommations, procédure ou démarches quelconques ne soient les exceptions soulevées par le débiteur principal, les contestations ou les oppositions s soins.
	Fait, à le
	{ Bon pour caution personnelle et solidaire à
	{ concurrence de la somme de (en chiffres et
(1)	{ en lettres)
	{
TRES IMPO	RTANT : Cette caution ne doit en aucun cas porter de date limite de validité.
	Signatures:
(1) Cette for	nule doit être écrite de la main du signataire.
( ) 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	SUPPATOURS TRAVEL  Last

#### <u> ANNEXE 4 : MODELE DE DECLARATION D'INTEGRITE</u>

Je soussigné [	], en ma qualité de représentant dûment habilité
de la société [	] (la « Société ») dans le cadre de la remise d'une
Offre pour Objet du marché : REHABILITATION DU C	ENTRE VACANCIER DE L'ONCF A SAIDIA

Conformément au dossier d'appel d'offres n°:

- (i) déclare et m'engage à ce que ni moi ni aucune autre personne, y compris parmi les dirigeants, employés ou représentants, agissant au nom de la Société et sur la base des instructions prise par toute personne dûment habilitée, en bonne et due forme ou avec leur connaissance et accord, ou avec leur consentement, ne commette ou ne commettra une quelconque Pratique Interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la Consultation ou dans le cadre de l'exécution des Prestations prévues au titre du Marché, et à vous informer au cas où une telle Pratique Interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre Société, de veiller à l'application de la présente déclaration (la « Déclaration »);
- (ii) Pendant la durée de la Consultation et, si notre Offre est retenue, pendant la durée du Marché, désignerai et maintiendrai dans ses fonctions une personne qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente Déclaration ;
- (iii) si (i) moi-même ou un dirigeant, employé ou représentant, agissant comme indiqué ci-dessus, a (a) été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, pour un délit quelconque impliquant une Pratique Interdite en rapport avec n'importe quelle procédure d'appel d'offres ou fourniture de travaux, biens ou services au cours des cinq années immédiatement antérieures à la date de la présente Déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés ou représentants a été renvoyé ou a démissionné de quelque emploi que ce soit parce qu'il était impliqué dans quelque Pratique Interdite que ce soit, fourni par la présente, des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou cette démission ainsi que le détail des mesures prises ou que la Société prendra, pour garantir que nos employés ne commettrons aucune Pratique Interdite en rapport avec le Marché.
- (iv) Au cas où le Marché serait attribué à la Société, reconnais qu'il sera accordé au Maître d'Ouvrage, aux organismes prêteurs et aux auditeurs nommés par l'un ou l'autre d'entre eux, ainsi qu'à toute autorité compétente marocaine ou internationale dûment reconnue par le Royaume du Maroc, le droit d'inspecter les documents de la Société.
- (v) Accepte de conserver lesdits documents durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du Marché.»

A l'effet des présentes dispositions et à moins qu'ils ne soient déjà définis dans le dossier de consultation, les expressions suivantes sont définies comme indiqué ci-dessous :

- « Manœuvre de Corruption » : fait d'offrir, promettre ou accorder un quelconque avantage indu en vue d'influencer la décision d'un responsable public, ou de menacer de porter atteinte à sa personne, son emploi, ses biens, ses droits ou sa réputation, en rapport avec la procédure de passation des marchés ou dans l'exécution d'un marché, dans le but d'obtenir ou de conserver abusivement une affaire ou d'obtenir tout autre avantage indu dans la conduite de ses affaires.
- « Manœuvre Frauduleuse » : déclaration malhonnête ou dissimulation d'informations dans le but d'influencer la procédure de passation d'un marché ou l'exécution d'un marché au préjudice d'un maître d'ouvrage, et qui comporte des pratiques collusoires entre candidats (avant ou après la remise des offres) ou entre un candidat et un consultant ou représentant d'un maître d'ouvrage en vue de fixer les prix des soumissions à des niveaux non compétitifs et de priver SUPRATOURS TRAVEL des avantages d'une mise en concurrence équitable et ouverte.
- « Responsable Public » : toute personne occupant une fonction législative, administrative, de direction, politique ou judiciaire dans les Pays Concernés, ou exerçant tout emploi public dans les Pays Concernés, ou tout dirigeant ou employé d'une entreprise publique ou d'une personne morale contrôlée par une entreprise publique dans les Pays Concernés, ou tout dirigeant ou responsable de toute organisation publique internationale.
- « Pratique Interdite » : tout acte qui est une Manœuvre de Corruption ou une Manœuvre Frauduleuse.
- « Pays Concernés » : désigne le Maroc et tout autre pays impliqué du fait de l'origine des Soumissionnaires, des bailleurs de fonds ou de tout autre intervenant participant à la procédure de passation du Marché, son exécution ou son financement.

## ANNEXE N°5 ETAT DES MARQUES PROPOSEES PAR LES CONCURRENTS

## N.B: Le concurrent doit obligatoirement renseigner les marques qu'il a proposées dans son Offre

N°	La spécification ou la marque indiquée	La spécification ou la marque proposée
du prix	dans le CCTP	par le concurrent
8	Carreaux revêtement sol en grés cérame type AFRICERAME ou équivalent	
10	Carreaux revêtement mural en grés cérame type AFRICERAME ou équivalent	
17	Volet roulant en profilé d'aluminium thermolaqué série 213 MASSAI de PROFIL SYSTEMES ou équivalent	
18	Serrure de sûreté à canon avec ensemble de béquilles de marque VACHETTE, BRICARD ou équivalent	
19	Serrure à condamnation à bec de cane demi-tour de marque VACHETTE, BRICARD ou équivalent	
20	Serrure à condamnation demi-tour pour porte de SDB ou WC de marque VACHETTE, BRICARD ou équivalent	
21	Serrure pour placard en bois de marque VACHETTE, BRICARD ou équivalent	
22	Paumelle pour porte bois à bague laiton, marque BRICARD ou équivalent	
24 à 28	Les produits de peinture à utiliser de marques ASTRAL- ATLAS-COLORADO- PRODEC ou équivalent	
29	Conduite en Polypropylène Random (PPR) PN 20 ou PN 25, de diamètre 16 à 32 de marque ARIETE, NIRON, COES, ou équivalent	
30 à 39	Robinetterie et accessoires sanitaires doivent être de marque JACOB DELAFOND, SNR, GROE, ROCA, VITRA ou équivalent	
32	Colonne de douche encastrée avec mitigeur, pomme de douche, flexible JACOB DELAFOND, SNR, GROE, ROCA, VITRA ou équivalent	
40 à 44	Les interrupteurs, bouton poussoirs, et prises de courant seront de chez INGELEC, PHILIPS, LEGRAND ou équivalent.	
45	Panel rond led apparent 18w à 24w de chez INGELEC, PHILIPS, LEGRAND ou équivalent.	
46	Applique lavabo de chez INGELEC, PHILIPS, LEGRAND ou équivalent.	
47	Hublot étanche LED, de chez INGELEC, PHILIPS, LEGRAND ou équivalent.	

NB: Le concurrent doit obligatoirement joindre la présente annexe, dûment cachetée, signée et renseignée, dans son offre technique, même dans le cas où ledit concurrent s'engage pour l'ensemble des marques précisées dans le CCTP ci-avant. Sinon son offre sera écartée.

SUPPATOURS TRAVEL
da Rebat Agdal, Agdal-Rabra
68 62 97/ 05 37 17 83 09
(212) 05 37 77 79 14
Site web: www.supratourstravel.com